

Le caractère résidentiel du Pôle métropolitain de l'Artois se renforce

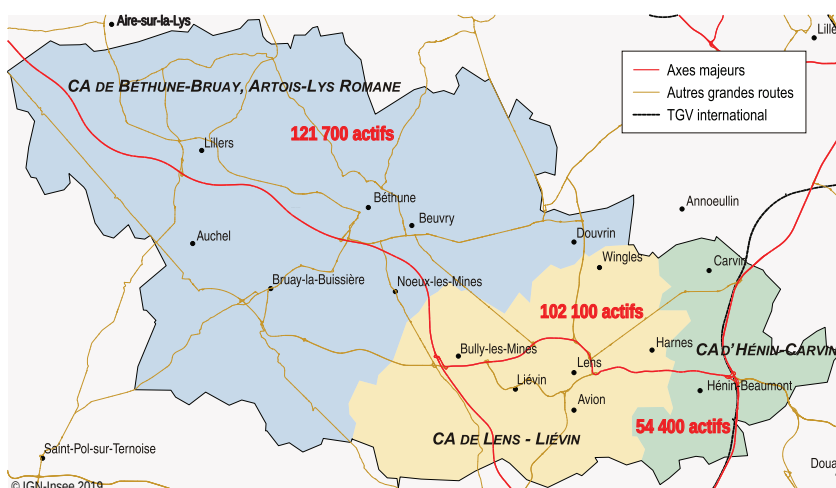
Le territoire du Pôle métropolitain de l'Artois (PMA) poursuit sa mutation économique engagée depuis plusieurs décennies et son caractère résidentiel se renforce. Dans un contexte de baisse de l'emploi, le nombre d'actifs qui y réside progresse entre 2009 et 2015, sous l'effet de l'intensification des navettes domicile-travail et de la hausse du nombre de chômeurs. Cette dernière est toutefois moins forte que dans la région. Un actif occupé sur trois résidant dans le territoire est un navetteur en 2015. Les flux se font principalement vers la Métropole européenne de Lille, plus grand pôle d'emploi de la région. Les actifs résidant dans le PMA et travaillant en dehors sont deux fois plus nombreux que ceux faisant le trajet inverse. Ils sont en outre mieux rémunérés que les salariés qui restent travailler sur le territoire. Le niveau de vie des habitants reste faible en comparaison de la moyenne régionale.

Sophie Éblé, Amélie Fievet, Insee

Le Pôle métropolitain de l'Artois (PMA) regroupe trois communautés d'agglomération : Béthune-Bruay Artois-Lys Romane, Hénin-Carvin et Lens-Liévin (figure 1). Il est implanté à proximité des bassins d'emploi de Lille, Arras et Douai, et s'insère en grande partie au sein du bassin minier du Pas-de-Calais. Ce territoire poursuit sa mutation économique engagée depuis plusieurs décennies, avec un recul de l'industrie et une tertiarisation de plus en plus forte du tissu productif. Les transformations économiques du territoire s'accompagnent d'un renforcement de son caractère résidentiel. En 2015, ce territoire compte ainsi davantage d'actifs résidents (278 200) que d'emplois (188 100). Pour évaluer cette évolution, un territoire de comparaison, également appelé territoire de référence (*méthodologie*), a été mis en place.

1 278 200 actifs résident dans le Pôle métropolitain de l'Artois en 2015

Population active âgée de 15 à 64 ans au lieu de résidence en 2015



Source : Insee, recensement de la population 2015.

De plus en plus d'actifs dans le PMA

La population active (*définitions*) âgée de 15 à 64 ans résidant dans le PMA a augmenté de 0,4 % par an entre 2009 et 2015, passant de 271 400 à 278 200 actifs

sur la période, alors que le nombre d'habitants du PMA est resté stable. Cette évolution est plus favorable que celle observée dans la région (+ 0,2 % par an) et dans le territoire de référence, où le nombre d'actifs a reculé de 0,1 % par an.

L'évolution de la population active habitant le PMA peut être analysée selon une approche liée au marché du travail (figure 2). Elle se décompose alors entre l'évolution du nombre d'emplois dans le PMA (population



active occupée au lieu de travail) (1), celles du nombre de chômeurs (2) et du solde des navettes domicile-travail (3) (*définitions*).

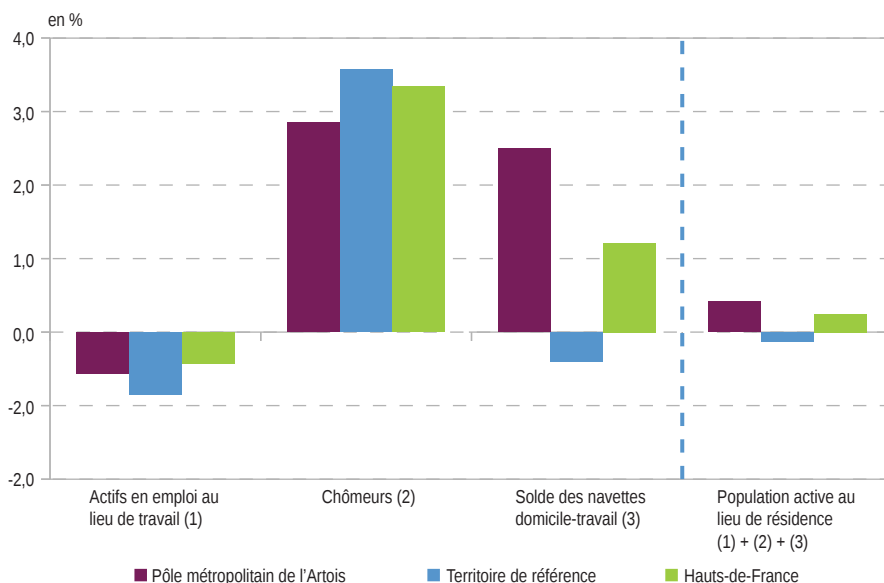
Entre 2009 et 2015, la hausse de la population active dans le PMA a été portée par une augmentation du solde des navettes domicile-travail (+ 2,5 % par an) et du chômage (+ 2,9 % par an).

En 2015, 188 100 actifs sont en emploi sur le territoire, soit 6 500 de moins qu'en 2009, et 54 400 sont chômeurs, soit 8 500 de plus qu'en 2009. Dans le PMA, comme dans le territoire de référence, près de 20 % des actifs résidents sont ainsi au chômage en 2015, soit 3 points de plus que dans la région. La crise économique de 2008 a en effet fortement touché les territoires tournés vers la sphère productive. C'est le cas du PMA où le tissu productif était déjà fragilisé par la reconversion de l'industrie (alimentaire, automobile, métallurgie...). Le marché du travail s'est toutefois moins dégradé que dans le territoire de référence, où l'emploi a reculé de 0,8 % par an et le nombre de chômeurs a progressé de 3,6 % par an. Dans la région, la hausse du chômage a également été plus marquée (+ 3,3 % par an).

Le recul de l'emploi sur le territoire renforce le profil résidentiel du PMA. Dans cette zone proche de la métropole lilloise, une partie des opportunités d'emploi se situe en dehors de la zone. Entre 2009 et 2015, les flux domicile-travail ont ainsi augmenté de 2,5 % par an. Dans le territoire de référence, la situation est différente du fait de l'éloignement des grands pôles d'emploi. Le solde des navettes domicile-travail a ainsi diminué de 0,4 % par an au cours de la période.

2 Une hausse du chômage et des flux domicile-travail

Évolution annuelle moyenne de la population active âgée de 15 à 64 ans entre 2009 et 2015



Note : le solde des navettes domicile-travail est la différence entre le nombre d'actifs en emploi sortants et le nombre d'actifs en emploi entrants sur le territoire. L'évolution totale ne correspond pas à la somme des évolutions.
Source : Insee, recensements de la population 2009 et 2015, exploitations complémentaires.

Un actif occupé sur trois quitte le PMA pour travailler

En 2015, 71 100 habitants du PMA sortent chaque jour du territoire pour aller travailler, soit près d'un actif occupé sur trois (*figure 3*). Ils sont deux fois moins nombreux dans le sens inverse. Entre 2009 et 2015, le volume des déplacements domicile-travail a augmenté plus rapidement pour les sortants du PMA que pour les entrants : + 1,6 % par an pour la 1^{re} catégorie (+ 6 400 personnes) contre + 0,7 % par an pour la 2^{de} (+ 1 500 personnes). Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette évolution. D'une part, il est plus facile de se loger dans le PMA du fait d'un prix de l'immobilier plus accessible. D'autre part, ce territoire est bien connecté au reste de la région grâce à un réseau de transports développé (A1, A21, trains régionaux). Enfin, l'emploi a reculé plus rapidement entre 2009 et

2015 dans le PMA qu'en moyenne dans la région, conduisant les actifs résidents à aller chercher du travail en dehors de la zone.

En parallèle, en 2015, 152 800 actifs travaillent et habitent le PMA, soit 8 000 de moins qu'en 2009.

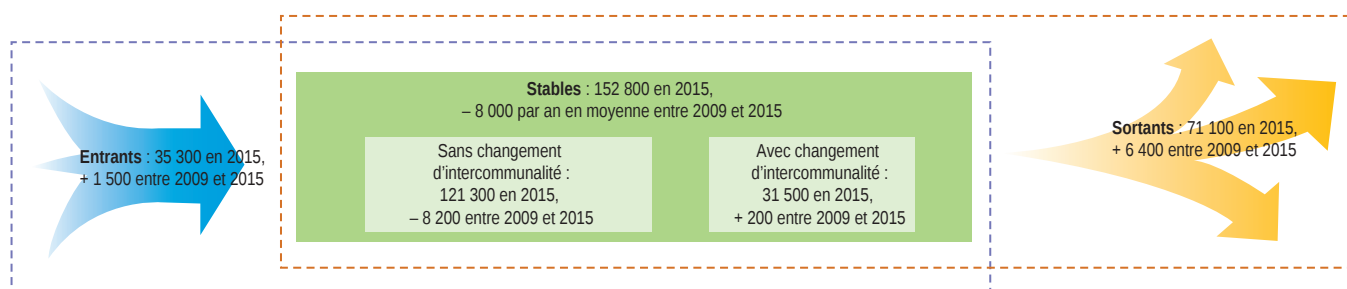
Au cours de la période, conjointement à l'intensification des navettes domicile-travail, leur part au sein de la population active a reculé. Ces actifs occupés dits stables ne représentent plus que 68 % de la population active en emploi en 2015, soit 3 points de moins qu'en 2009. Cette part est inférieure de 9 points à celle du territoire de référence où le recul de la part de stables a été moindre entre 2009 et 2015 (- 2 points).

La voiture reste le mode de transport privilégié des actifs occupés résidant dans le PMA : 84,3 % d'entre eux l'utilisent pour

3 Deux fois plus d'actifs sortants du Pôle métropolitain de l'Artois que d'actifs entrants

Nombre d'actifs occupés qui résident ou travaillent dans le PMA en 2015 et évolution depuis 2009

Actifs occupés résidant dans le PMA : 223 900 en 2015, - 1 600 entre 2009 et 2015



Actifs occupés travaillant dans le PMA : 188 100 en 2015, - 6 500 par an en moyenne

Source : Insee, recensements de la population 2009 et 2015, exploitations complémentaires.

se rendre sur leur lieu de travail en 2015, soit 1,8 point de plus qu'en 2009. Bien que le réseau de transports en commun soit bien développé dans la zone, seuls 5,2 % des habitants y ont recours, soit 0,5 point de plus qu'en 2009.

D'importants déplacements vers la MEL

La très grande majorité des déplacements professionnels s'effectue au sein de la région. Parmi les 71 100 actifs qui quittent le PMA pour aller travailler, près d'un sur deux se rend dans la Métropole européenne de Lille (figure 4). Cette dernière est en effet le plus grand pôle d'emploi des Hauts-de-France. Elle abrite les principaux centres de décision et sièges sociaux d'entreprises de la région, ce qui lui permet de rayonner dans les territoires bien desservis par les axes routiers et les transports comme le PMA.

Les déplacements en direction de la MEL ont fortement progressé entre 2009 et 2015 : + 1,8 % par an, soit + 3 300 personnes. L'intensification des flux du PMA vers Lille se traduit par un engorgement du réseau routier. Les personnes faisant le trajet dans le sens inverse sont près de quatre fois moins nombreuses. Leur nombre a de plus légèrement baissé au cours de la période, passant de 8 900 à 8 500 personnes.

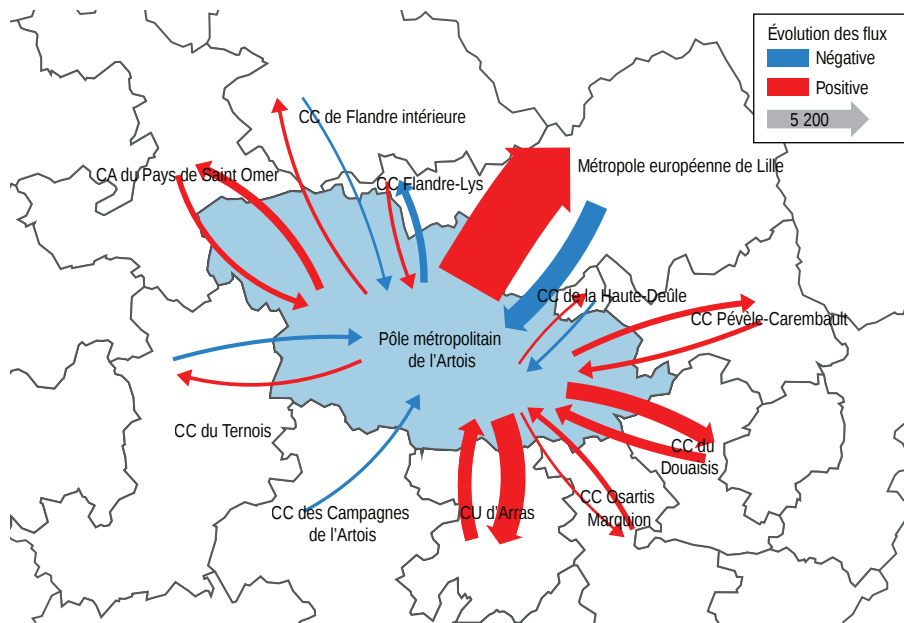
Les deux autres principaux flux de navetteurs se font en direction de la CU d'Arras (9 600 personnes en 2015) et de la CA du Douaisis (6 440). En dehors de la région, 1 700 navetteurs se déplacent vers la métropole du Grand Paris, soit 200 de plus qu'en 2009. Ces déplacements sont facilités par la présence de gares TGV dans le PMA (Lens, Béthune) ou situées à proximité (Douai, Arras, Hazebrouck) permettant de rejoindre rapidement la capitale. Ainsi, plus de 700 personnes utilisent quotidiennement ces moyens de transport pour rejoindre la métropole du Grand Paris.

D'avantage de cadres parmi les navetteurs

Les navetteurs occupent des emplois plus qualifiés que les actifs stables : 22 % des entrants et 12 % des sortants du PMA sont cadres, contre 7 % des stables. Ce déséquilibre est plus prononcé dans la CA de Lens-Liévin où 27 % des entrants sont cadres et dans la CA de Béthune-Bruay Artois-Lys Romane où les cadres représentent 14 % des sortants. À l'inverse, la part des ouvriers est plus faible parmi les entrants (23 %) que parmi les stables et les sortants (environ 30 %).

4 Un navetteur sur deux sortant du Pôle métropolitain de l'Artois se rend dans la MEL pour aller travailler

Principaux flux des déplacements domicile-travail depuis et vers le PMA en 2015 à l'intérieur de la région Hauts-de-France (flux > 1000)



© IGN - Insee 2019

Source : Insee, recensements de la population 2009 et 2015, exploitations complémentaires.

Au sein du PMA, la part des cadres parmi les navetteurs sortants a augmenté de 1,1 point entre 2009 et 2015 tandis qu'elle a diminué de 0,8 point pour les entrants. En effet, alors qu'en 2009 les emplois de cadres étaient plus nombreux sur le territoire que les actifs occupés résidents de ce niveau (103 emplois pour 100 résidents), la situation s'est inversée au cours de la période. En 2015, on compte 96 emplois de cadres pour 100 cadres résidents. Le territoire de référence offre à l'inverse plus d'emplois de cadres pour les cadres résidents, en 2015 comme en 2009 (116 pour 100).

Quelle que soit la catégorie socio-professionnelle, les sortants du PMA sont toujours plus nombreux que les entrants. Le déséquilibre est particulièrement marqué pour les employés et les ouvriers avec plus de 2,5 fois plus de sortants que d'entrants. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet écart. D'une part, le déclin de l'emploi industriel dans la zone a conduit les ouvriers à aller chercher un emploi en dehors. D'autre part, ces derniers sont de plus en plus confrontés à des difficultés pour se loger près de leur lieu de travail. Ils font alors le choix de s'installer dans le PMA où les prix du foncier et de l'immobilier sont plus accessibles. Le solde des entrées et des sorties est à l'inverse quasiment à l'équilibre pour les cadres ; seule la CA de Lens-Liévin enregistre plus de cadres entrants que sortants.

Les salariés entrants et sortants, plus souvent cadres, sont mieux rémunérés que les salariés stables. Ainsi, un salarié qui sort du PMA perçoit en moyenne un salaire net horaire de 13,3 euros et un salarié qui y entre 14,6 euros, soit respectivement 1,7 et 3 euros de plus qu'un salarié stable.

Un niveau de vie faible dans le PMA malgré d'importants flux salariaux

L'installation de ménages disposant d'un niveau de vie supérieur aux habitants du territoire peut contribuer à la hausse du niveau de vie de la population. Au sein du PMA, la masse salariale captée par les navetteurs est importante (*encadré*) et les personnes venant s'y installer ont un niveau de vie (*définitions*) légèrement supérieur à celui des habitants (+ 240 euros en 2015). Cependant, le niveau de vie de la population reste faible. La moitié des habitants du PMA vit dans un ménage disposant d'un revenu annuel de moins de 17 230 euros. C'est 1 320 euros de moins que le territoire de référence. En effet, le PMA compte une forte proportion d'ouvriers et d'employés et moins de cadres que le territoire de référence. La part des prestations sociales (prestations familiales, minima sociaux et aides au logement) y est en outre plus élevée (9,7 % contre 7,9 %) tandis que la part des revenus du patrimoine y est sensiblement inférieure (5,8 % contre 8,5 %). ■

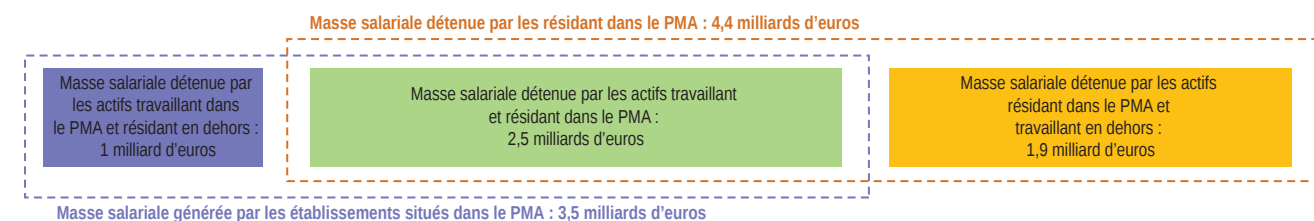
Deux fois plus de salaires entrant dans le PMA que l'inverse

En 2015, les salariés résidant dans le PMA détiennent plus de salaires que n'en génèrent les établissements présents dans la zone (0,9 milliard de salaires de plus). En effet, ces derniers génèrent chaque année 3,5 milliards d'euros de salaires (figure 5), soit 8,2 % de la masse salariale régionale (définitions). Parmi ces 3,5 milliards d'euros, un milliard sort de la zone. La Métropole européenne de Lille et la CU d'Arras sont les EPCI qui bénéficient le plus de ces flux (respectivement 260 et 120 millions d'euros).

Parallèlement, les résidents du PMA perçoivent 4,4 milliards d'euros de salaires en 2015. 1,9 milliard provient des navetteurs travaillant en dehors du territoire. Les flux de salaires sont plus importants dans ce sens que dans l'autre et sont principalement issus de la MEL (780 millions) et de la CU d'Arras (290 millions). Cette masse salariale captée en dehors du PMA provient notamment d'établissements publics (par exemple le conseil départemental du Pas-de-Calais à Arras, le conseil régional ou le CHR à Lille) ou industriels (par exemple Roquette Frères (industrie alimentaire) à Lestrem ou Renault à Cuincy).

5 Les résidents détiennent plus de salaires que n'en génèrent les établissements

Masses salariales des actifs occupés qui résident ou travaillent dans le PMA en 2015



Source : Insee, DADS 2015.

Méthodologie

Territoire de référence : dans cette étude, le territoire du Pôle métropolitain de l'Artois (PMA), et chacune des trois communautés d'agglomération qui le composent, sont comparés à un territoire de référence, similaire par ses caractéristiques socio-économiques et son histoire économique. Ce territoire de référence est construit à partir de dix territoires comparables au territoire étudié : bassin houiller de Lorraine (communauté d'agglomération de Forbach Porte de France et les communautés de communes de Freyming-Merlebach, du Pays naborien et du Warndt), communauté d'agglomération du Grand Troyes, communauté d'agglomération de Saint-Étienne Métropole, communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole, communauté d'agglomération de la Région Mulhouse Sud-Alsace, communauté d'agglomération du Boulonnais, communauté d'agglomération Cap Calaisais Terre d'Opale, communauté d'agglomération du Grand Angoulême, communauté urbaine Creusot Montceau et communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral. Le territoire de référence utilisé dans cette étude est identique à celui de l'étude précédente « Le Louvre à Lens : un défi culturel, sociétal, économique et urbain », *Pages de profil Nord-Pas-de-Calais*, n° 110.

Sources

La **déclaration annuelle de données sociales (DADS)** est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Les DADS couvrent l'ensemble des salariés à l'exception des agents de l'État, des services domestiques et des activités extraterritoriales.

Le **fichier localisé social et fiscal (Filosofi)** est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la Direction générale des Finances publiques et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations (Cnaf, Cnav, CCMSA). Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution.

Définitions

La **population active** regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs. Dans cette étude, le champ de la population active est restreint à la tranche d'âge 15-64 ans.

Les **navettes domicile-travail** concernent les actifs en emploi qui résident et travaillent dans deux communes différentes. Les navettes en provenance des pays étrangers ne sont pas comptabilisées.

La **masse salariale** est le cumul des rémunérations nettes des salariés (hors cotisations salariales et patronales). Les rémunérations correspondent aux salaires et primes des salariés au cours de l'année.

La masse salariale détenue correspond à la masse salariale au lieu de résidence.

Le **niveau de vie** correspond au revenu disponible du ménage (revenus d'activité, retraites et pensions, revenus du patrimoine et prestations sociales, nets des impôts directs) divisé par le nombre d'unités de consommation.

Insee Hauts-de-France
130 avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769
59034 Lille Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Christophe Fanouillet

Rédacteur en chef :
Solène Hilary

Référent étude qualité :
Yohan Baillieul

ISSN 2493-1292
ISSN en ligne 2492-4253
© Insee 2019

Crédits photos :
© Laurent Ghesquière
© Anaïs Gadeau
© Laurent Rousselin

Pour en savoir plus

- Castille D., Fievet A., Fusillier K., Pucher O., « Le territoire du Pôle métropolitain de l'Artois poursuit sa mutation économique entre 2009 et 2014 », *Insee Analyses Hauts-de-France*, n° 71, février 2018.
- Lavenseau D., Firlej A., Hosdez N., Macquet P., « Le Louvre à Lens : un défi culturel, sociétal, économique et urbain », *Pages de Profils, Insee Nord-Pas-de-Calais*, n° 110, septembre 2012.
- « Richesse des territoires en Hauts-de-France », *Insee Dossier Hauts-de-France*, n° 4, octobre 2016.
- Baëhr A., Bruniaux V., Gamblin V., Pucher O., « Une intensification des flux domicile-travail en entrée et en sortie de la Métropole européenne de Lille (MEL) », *Insee Analyses Hauts-de-France*, n° 81, juillet 2018.

